



**DATE DE PUBLICATION : 1<sup>er</sup> juin 2026**

Le Gouverneur,

Vu l'article R 142-20 du Code monétaire et financier,

DECIDE

La directrice générale adjointe des ressources humaines reçoit délégation de pouvoirs à l'effet de présider la séance du Comité social et économique central du 3 juin 2026 uniquement sur le point relatif aux comptes du CSEC.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2026

François VILLEROY DE GALHAU